

Le **huit juillet deux mille vingt et un**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **deux juillet deux mille vingt et un**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances ainsi qu'en téléconférence sous la Présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

A l'ouverture de la séance, participaient :

37 conseillers communautaires présents : AYDIN Michaël - BERGER Alain - BERGER Dominique - BETON Christian - BLOND Priscilla - BOCHARD Jean-Jacques - BORGHI Roland - CHAUMONT-PUILLET Anne - CHRIQUI Vincent - DENIS Christophe - DI SANTO Laurent - DURAND Fabien - FAYET Michel - GAGET Christine - GIRARD Jean-Pierre - GIRAUD Denis - KOPFERSCHMITT Carine - LEPRETRE Aurélien - LORIOT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian - MARION Cyril - MARTI Patrick - MARY Alain - MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - PENOT Danielle - RABUEL Guy - ROY Nadine - SADIN Christine - SALMON Jean-Noël - SIMON Catherine - SUCHET Noël - TISSERAND Olivier - VERLAQUE Florence - VIAL Guillaume - WAJDA Daniel

6 conseillers communautaires en visioconférence : ALIAGA Alexandre - CICALA David - JURADO Alain - LEGAY-BELLOD Gaël - PERRARD Damien - POUDEVIGNE Magaly

7 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien - BOUCHET Lucas donne pouvoir à MARION Cyril - DEBES Céline donne pouvoir à BORGHI Roland - GAUDE Daniel donne pouvoir à DURAND Georges - GUETAT Christian donne pouvoir à PENOT Danielle - LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne - RENARD Isabelle donne pouvoir à AYDIN Michaël-

20 Conseillers communautaires absents : BACCAM Marguerite - BACCONNIER Michel - BADIN Pascale - BELIME Gaëlle - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - BOUISSET Sandrine - BRULEFERT Helen - DANTHON Brigitte - DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier - DURET Isabelle - DUSSERT Marie-Thérèse - GAGET Mathieu - LIGONNET Andrée - LOUKILI Bouchra - MARGIER Patrick - NASSISI Ludovic - PARDAL Jean-Claude - ROULOT Océane - VERJUS Anne -

Secrétaire de séance : BORGHI Roland

21 07 08 308 APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA CAPI ET LES COMMUNES DE SON TERRITOIRE

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre auquel elles appartiennent. Elle stipule que le Pacte de gouvernance doit permettre aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI. Le Pacte de gouvernance permet de mieux reconnaître la place des communes et de leurs élus et de placer tous les Maires au cœur de l'intercommunalité et de créer un espace de dialogue politique autour de questions essentielles et de les traduire dans l'élaboration du projet communautaire.

Le pacte doit être élaboré dans un délai global d'un an après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Le document s'articule ainsi autour de 4 éléments :

- Un préambule court qui constitue une charte des valeurs communes aux conseillers municipaux et communautaires.
- La présentation de la gouvernance de l'intercommunalité.
- Les instances consultatives et participatives.
- Les engagements politiques du mandat et leur articulation, à savoir :
 - Le projet de territoire
 - La mutualisation
 - Le Pacte financier et fiscal

Ce pacte de gouvernance a vocation à évoluer au fil du mandat.

Le Conseil communautaire, réuni en séance le 10 octobre 2020, a approuvé l'élaboration de ce document et les conseils municipaux se sont prononcés sur ce projet et l'ont approuvé à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de pacte de gouvernance entre la CAPI et les communes du territoire.

Explication de vote : Mr SALMON pour le groupe Ensemble pour Demain rappelle que son groupe a été associé à l'élaboration du Pacte mais regrette que la part réservée à la participation citoyenne ne soit pas plus importante. Le groupe Ensemble pour demain s'abstiendra donc pour ce projet.

Acté à l'unanimité (5 abstentions)

21 06 29 309 APPROBATION DU PROJET DU TERRITOIRE

Les élus de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ont souhaité en 2020 formaliser un projet de territoire conçu comme une stratégie fédératrice et d'affirmation de l'EPCI, en phase avec les enjeux du territoire et compatible avec ses capacités financières.

Quatre principes transversaux et partagés :

- 1 - Une gouvernance affirmée en faveur d'une ouverture aux territoires et d'une coopération renforcée
- 2 - L'innovation au service des politiques publiques pour une relation usagers repensée et des pratiques modernisées
- 3 - La transversalité pour décloisonner les politiques publiques
- 4- La participation citoyenne

Trois orientations stratégiques :

- Orientation N°1 – Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire
- Orientation N°2 – Répondre aux défis environnementaux
- Orientation N°3 – Affirmer un territoire de liens et d'envies

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Projet de territoire 2020-2026.

Acté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

PAPADOPULO Jean
Président de la CAPI

BORGHI Roland
Secrétaire de séance